



MUNICIPALITE
Législature 2011-2016

PREAVIS MUNICIPAL 08/2016

concernant une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 607'600.- TTC pour la réfection de la route de Genève RC 2-B-P entre l'entrée de la localité côté Tannay et le carrefour avec la route de Coppet relative à la modération de trafic et assainissement du bruit routier

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le revêtement de la route de Genève RC 2-B-P, plus particulièrement le tronçon entre l'entrée de la localité côté Tannay et le carrefour avec la route de Coppet s'est fortement dégradé ces dernières années et la Municipalité souhaite dès lors procéder à son remplacement.

De plus, dans le cadre de l'étude sur l'assainissement du bruit routier mené sur notre Commune en collaboration avec le Service des routes, il ressort que ce tronçon de la route cantonale en traversée doit faire l'objet d'un assainissement par la pose d'un tapis de type phono-absorbant haute performance de manière similaire à ce qui a déjà été réalisé sur l'autre portion de la RC 2.

Dans le cadre du concept de mobilité et de sécurisation de la Commune de Commugny, il a été prévu sur la RC 2, une mesure de modération visuelle par l'adjonction de bandes de revêtement différencié de couleur afin de diminuer visuellement le gabarit de la RC et de renforcer la perception de traversée du village.

Au vu de ces différents éléments, la Municipalité souhaite procéder à une réfection durable de la RC 2 par la pose d'un nouveau tapis de type phono-absorbant en incluant les mesures de modération prévues. Ce sont ces différents objets qui font l'objet du présent préavis.

Projet

Situation actuelle

Le revêtement de la route de Genève RC 2-B-P sur le tronçon cité en titre est fortement dégradé. Il est constaté en surface la présence de nombreuses fissures. La Municipalité, souhaitant procéder à une réfection durable de cette route, a mandaté la maison Ertec SA pour établir une expertise de la chaussée afin de connaître son état de santé et général.

Il ressort de cette étude réalisée au printemps 2016 par le prélèvement de 10 carottes et la réalisation de mesures de déformation les éléments suivants :

- Sur les 120 premiers mètres de route en provenance de Tannay, la chaussée est fortement endommagée sur toute sa surperstructure et nécessite un renforcement pour permettre de s'adapter au trafic actuel et celui projeté sur les 20 prochaines années.
- Le tronçon situé entre la route de Marnex après le seuil et le carrefour avec la route de Coppet a une épaisseur trop faible. En effet sur ce secteur, les enrobés existants représentent une épaisseur que de 10 cm, ce qui est largement insuffisant pour une route de cette catégorie.
- Le solde de la route est bon et nécessite uniquement une réfection de la couche superficielle du tapis et un renforcement lié à la pose de tapis phono-absorbant.
- De manière générale, on constate sur l'ensemble du tronçon, 7 carottes sur 10, une pollution au HAP sur les couches les plus profondes de la chaussée. Il faut donc tenir compte de cette dernière dans les zones où la réfection complète de la route est nécessaire.

Objectif

Le projet présenté ci-après sur le plan annexé a été établi afin de répondre aux objectifs suivants fixés par la Municipalité :

- réfectionner la chaussée de manière durable,
- réduire les nuisances sonores pour les riverains selon recommandations de l'étude d'assainissement du bruit routier, et
- mettre en œuvre des modérations de trafic prévues dans le concept de sécurité de la Commune.

Mesures constructives

Le projet prévoit donc les travaux suivants :

- Pour les 2 tronçons nécessitant un assainissement complet de la chaussée, soit en raison du manque d'épaisseur d'enrobé ou des besoins en renforcement, un rabotage de la route existante et d'une partie de la fondation sur une épaisseur de 21 cm sera nécessaire en 3 passages afin de pouvoir isoler la partie polluée de la chaussée et limiter ainsi les coûts et les évacuations en décharge spécialisée.
- Après le rabotage, on procédera au compactage de la fondation existante jusqu'à l'obtention d'une valeur M_E de 1'000 puis pose de 2 couches d'ACEME 22C1 de 9 et 8,5 cm ceci constituant les travaux nécessaires avant la pose du tapis haute performance de type SDA4 épaisseur 3,5 cm.
- Pour la partie de la route nécessitant uniquement un renforcement et une réfection de la couche supérieure, rabotage de 8,5 cm, nettoyage haute pression et aspiration de la route, pose d'une couche de renforcement de 5 cm d'ACB 16S puis pose du tapis de type phono-absorbant SDA4 de 3,5 cm devront être réalisés.
- La réalisation des modérations de trafic par la diminution visuelle du gabarit de la RC se fait par la mise en place de bandes d'enrobé coloré d'une largeur de 40 cm, réalisées en bordure de chaussée. Ce dispositif est interrompu en droit des carrefours afin de renforcer la perception de ces derniers. De manière similaire, les surfaces interdites au trafic et accueillant les présélections actuelles au droit du carrefour avec la Vy-des-Mores sont remplacées par l'aménagement d'une bande polyvalente en revêtement de couleur différencié permettant de sécuriser les manœuvres liées au carrefour. Ces zones en tapis coloré sont réalisées avec des tapis aux propriétés phono-absorbantes similaires au revêtement de couleur noire permettant ainsi le franchissement par les véhicules sans génération de nuisances sonores.

- La réfection du marquage au sol est limitée aux éléments de sécurité tels que stop, céder le passage et passage piétons. Ces derniers étant à éviter et proscrire sur les tapis phono-absorbants car ils sont générateurs de bruit et rendent inefficace le tapis.
- La réalisation du tapis phono-absorbant se fera sur chaussée fermée ceci afin de permettre une pose sans joint, augmentant sa performance et sa durabilité. Les regards et capes de vannes existants seront mis à niveau et ceux qui sont endommagés remis à neuf. Le tapis prévu est un tapis de type SDA4 dit phono-absorbant haute performance, permettant une réduction durable de 5 décibels et correspond au même type de tapis qui a déjà été posé lors de la réfection de la RC 2 entre Commugny et Founex.

Coûts financiers

Le présent budget a été établi par notre mandataire et basé sur les prix de soumissions récentes pour des travaux similaires. Ce projet sera mis en soumission auprès de différentes entreprises de la région, en procédure sur invitation, conformément à la loi sur les marchés publics. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

Descriptions	Montants
Travaux de génie civil, réfection complète de la chaussée (1 ^{ère} portion 120m et tronçon Marnex – route de Coppet)	221'400.00
Travaux de génie civil, réfection partie médiane	198'600.00
Travaux de génie civil, modération de trafic, revêtement de couleur	52'000.00
Signalisation, marquage	10'000.00
Analyse de la chaussée	9'800.00
Honoraire pour étude et direction des travaux	23'600.00
Divers et imprévus	47'200.00
Total HT	562'600.00
TVA 8%	45'000.00
Total TTC	607'600.00

Notons encore que d'un point de vue financier, les travaux pour la pose du tapis phono-absorbant font l'objet d'un subventionnement de la part du Canton et de la Confédération (environ 16% des travaux pour la réfection des tapis).

Ce projet concerne une route cantonale en traversée, il fera également l'objet d'une demande de subventionnement auprès de la DGMR qui depuis le 1^{er} janvier 2014 a levé le moratoire sur le subventionnement des travaux d'entretien des routes cantonales en traversée (environ 25% pour la réfection du tapis et 35% pour la réfection complète de la chaussée).

Signalons toutefois que la Commune a l'obligation de voter l'entier du crédit, le paiement des différents subsides ne pouvant intervenir qu'à la fin des travaux et après paiement des factures.

Conclusion

Les travaux de réfection de la route de Genève RC 2-B-P entre l'entrée de la localité côté Tannay et le carrefour avec la route de Coppet, permettent par la réfection complète de la superstructure de la route des 2 tronçons extrêmes ainsi que la réfection complète du tapis par la pose d'un tapis de type phono-absorbant, de réfectionner et d'augmenter la durée de vie de cette chaussée actuellement fortement dégradée, tout en réduisant les nuisances liées au bruit routier, telles que rendues nécessaires par l'étude d'assainissement du bruit routier mené sur la Commune.

L'adjonction des bandes de revêtement différencié contribue à la réduction visuelle du gabarit de la route et à sensibiliser les automobilistes à la traversée de la localité, ceci afin de maintenir la vitesse à 50 km/h et de contribuer à réduire les nuisances sonores générées par le trafic.

Financement

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante, et si nécessaire par un emprunt dans la limite du plafond d'endettement.

Amortissement

L'amortissement se fera sur une période de 30 ans.

Décision

En conséquence, la Municipalité, qui a accepté ce préavis en séance le 23 mai 2016, prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

Vu le préavis municipal 08/2016,

Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Entendu les rapports des Commissions des finances et des routes,

Décide d'accepter le préavis 08/2016 et

d'accorder le crédit extrabudgétaire de CHF 607'600.- TTC pour la réfection de la route de Genève RC 2-B-P entre l'entrée de la localité côté Tannay et le carrefour avec la route de Coppet relative à la modération de trafic et assainissement du bruit routier

Commugny, le 17 mai 2016

Le Municipal responsable : Serge Cachin



Au nom de la Municipalité
la syndique la secrétaire



O. Decré

N. Sereno-Régis



Commune de Commugny
Commission des Routes

**Rapport sur le Préavis municipal 08/2016
concernant une demande de crédit extrabudgétaire de
CHF 607'600.- TTC, pour la réfection de la route de Genève RC 2-B-P
entre l'entrée de la localité côté Tannay et le carrefour avec la route de
Coppet, relative à la modération de trafic et l'assainissement du bruit
routier**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des routes a été convoquée par la Municipalité en date du 25 mai 2016, en même temps que la Commission des finances, pour la présentation de ce projet. Elle a été reçue par M. Serge Cachin, accompagné de M. Fritsche du bureau Bovard & Nickl SA, bureau qui a été mandaté pour le développement du Plan des circulations et des déplacements.

Le préavis municipal est très détaillé, et les mesures constructives sont nécessaires techniquement, ou justifiées pour des raisons de sécurité. La mise en place de bandes d'enrobé colorées en bordure de chaussée aura comme effet que les voitures libèrent les bords de la route en se reportant plutôt vers le centre de celle-ci, laissant plus de place aux deux roues. Le seuil ralentisseur existant est maintenu.

Le projet a séduit les membres de la Commission des routes et nous n'avons rien à y ajouter.

La Commission des routes recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal 08/2016 tel que présenté, et d'accorder le crédit extrabudgétaire de CHF 607'600.- TTC pour la réfection de la route de Genève RC 2-B-P entre l'entrée de la localité côté Tannay et le carrefour avec la route de Coppet, relative à la modération du trafic et l'assainissement du bruit routier.

Pour la Commission :

Ilona Alonso


.....

Frédéric Amsler


.....

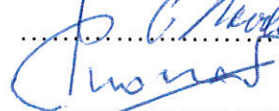
Martin Hubble

.....

Carol Naville


.....

Philip Thomas


.....

Commugny, le 06 juin 2016



Commune de Commugny
Commission des Finances

**Rapport sur le préavis municipal No 08/2016 concernant
une demande de crédit extrabudgétaire de CHF 607'600.- TTC
pour la réfection de la route de Genève RC 2-B-P entre l'entrée
de la localité côté Tannay et le carrefour avec la route de Cop-
pet relative à la modération de trafic et assainissement du bruit
routier**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances a été convoquée par la Municipalité le 18 mai 2016 en même temps que la Commission des Routes pour la présentation du préavis municipal précité. Les deux commissions ont été reçues par Monsieur Serge Cachin.

Monsieur Cachin ainsi qu'un représentant de la société Bovard & Nickl S.A., bureau d'ingénieur, nous ont présenté le projet ainsi que les conclusions des études menées sur le sujet.

Comme expliqué dans le préavis municipal, le projet de réfection fait suite aux conclusions de l'étude sur l'assainissement du bruit routier mené par notre Commune ainsi qu'à l'expertise de la chaussée réalisée par la société Ertec SA.

Il en ressort que le revêtement de la route de Genève RC 2-B-P, plus particulièrement le tronçon précité, doit faire l'objet :

- 1) d'une réfection complète de la superstructure sur 2 parties du tronçon en raison d'une chaussée actuellement fortement dégradée
- 2) d'une réfection complète du tapis sur la totalité du tronçon précité, par la pose de tapis de type phono-absorbant, comme celui qui recouvre la route cantonale sur la Commune de Mies.

Dans le cadre du concept de mobilité et de sécurisation de la Commune, la Municipalité propose également d'adopter des mesures de modération visuelles par l'adjonction de bandes de revêtement différencié sur la droite des voies de circulation.

Le coût financier du projet a été établi en collaboration avec le bureau Bovard & Nickl S.A., sur la base de soumissions récentes pour des travaux similaires. En cas d'acceptation, les travaux feront l'objet de demandes de soumissions par le biais d'une procédure d'invitation (car montant des travaux inférieur à CHF 500'000)

Travaux de génie civil	CHF 472'000
Honoraire et marquage	CHF 43'400
Divers	CHF 47'200
<u>Total HT</u>	<u>CHF 562'600</u>
<u>Total TTC</u>	<u>CHF 607'600</u>

Ces réfections seront en partie subventionnées par le Canton et la Confédération. Cependant le paiement des différents subsides n'interviendra qu'à la fin des travaux.

L'étude conduite servira de demande formelle pour les subsides. A ce stade, il est cependant difficile de calculer le montant de la subvention, cette dernière dépendant de nombreux facteurs, dont le rapport perçu entre le « coût de la mesure » et son « efficacité ». Sur base indicative, de par leur action sur l'atténuation du bruit routier, les travaux de réfection des tapis devraient être subventionnés à hauteur de 16%.

Le projet concernant une route cantonale en traversée, il fera également l'objet d'une subvention de la DGMR à hauteur d'approximativement 25% pour le tapis et 35% pour la réfection complète de la chaussée. Les travaux sur la chaussée n'étant pas uniformes sur la totalité du tronçon, il est difficile d'estimer le pourcentage qui sera appliqué pour l'ouvrage précité.

Le financement se fera par la trésorerie courante, et si nécessaire par un emprunt dans les limites du plafond d'endettement.

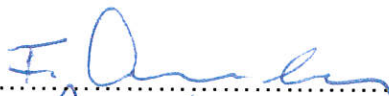
L'amortissement proposé pour ce type d'ouvrage est de 30 ans. Nous relevons que l'expert estime que les tapis phono-absorbants ont une durée de vie moyenne inférieure aux revêtements standards (en moyenne 15 ans vs 30 ans). Il faut cependant noter que la part relative aux tapis sur l'ensemble des travaux se monte approximativement à CHF 100'000.

En conclusion, les travaux proposés par la Municipalité permettront de réfectionner de manière durable la chaussée aujourd'hui fortement endommagée, de réduire les nuisances sonores pour les riverains selon les recommandations de l'étude de l'assainissement du bruit routier et de mettre en oeuvre des modérations de trafic prévues par le concept de sécurité de la Commune. Dans l'ensemble, leur utilité semble justifier un investissement de l'ordre de CHF 600'000, montant duquel il conviendra de soustraire les subventions.

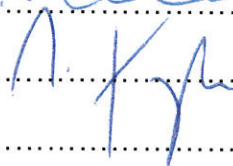
Au vu de ce qui précède, et compte tenu de l'état actuel des finances de la Commune, la Commission des Finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal 08/2016.

Pour la Commission :

Frédéric Amsler



Marcel Künzler



Michèle Luyet



Lisset Marzari



Karen Sabti



Commugny, le 8 juin 2016

